



L'année 2015 aura été mauvaise, et triste. Humainement, socialement, politiquement, écologiquement.

A entendre les vœux du président Hollande, et les mesures préconisées pour « booster » l'emploi, il n'y aura pas de rupture. Les patrons peuvent être contents. Les nouvelles exonérations des cotisations sur les bas salaires dans les PME viendront, une fois de plus, mettre en péril le système de protection sociale et accentuer sa privatisation. Pas à pas, le détricotage du code du travail se réalise, toujours sous couvert d'adaptabilité, de rentabilité...

Ces annonces préfigurent les suites envisagées au rapport Badinter.

Tout cela s'accompagne d'attaques sans précédent sur les outils collectifs des salarié-es, réduits par la loi. Le retour du plafonnement des indemnités prud'hommes en est un exemple. Et le jugement d'Amiens (*qui condamne à dela prison ferme des ex salariés syndicalistes de GoodYear*) vient confirmer cette volonté de museler les luttes. La violence patronale n'est jamais mise en cause, car elle est au pouvoir ou c'est tout comme !

2016 sera loin d'être tranquille sur le plan social. Les réformes annoncées doivent nous en donner l'occasion : la réforme de la santé, la réforme territoriale, la restructuration des branches professionnelles, la mise en place du Compte Personnel d'Activité, la future convention assurance chômage, et enfin, la réforme (*dite de simplification !*) du code du travail,...

Après des mois où le refrain entêtant sur son caractère illisible a envahi tous les médias, le gouvernement estime qu'on est « à point ». Il prévoit donc de revoir cette année la partie du code consacrée au temps de travail, au repos et aux congés payés afin de donner encore plus de facilités aux

employeurs pour augmenter ou diminuer les heures de travail. La modulation du temps de travail revient à l'ordre du jour, une remise en cause de plussur les 35 heures. Le premier ministre s'est également répandu sur le fait que la fonction publique devrait aussi être concernée : les Hôpitaux de Paris luttent en 2015 pour maintenir leurs 35 heures, les collectivités territoriales sont dans la ligne de mire... Tout ceci au moment même où le paysage politique et administratif de notre pays se trouve totalement chamboulé avec la mise en oeuvre de la réforme territoriale.

Au-delà de ces échéances, il nous revient de concrétiser les mobilisations en matière écologique, notamment observées malgré le contexte difficile à l'occasion de la COP 21, contre tous ces grands projets inutiles tel que Notre-Dame-des-Landes, mais pour offrir aussi des pistes nouvelles d'emplois. Il est urgent également de se réapproprier des luttes, comme le 8 mars, en opposant cette journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier à la journée festive que l'on veut nous vendre !

Quant à la défense de nos libertés, elle est, elle aussi, au programme. Mises en cause avec l'état d'urgence, bafouées avec la déchéance de nationalité (*car discriminatoire !*), cette volonté de constitutionnaliser ces mesures est une fuite en avant terrible dans le sécuritaire, en plus d'être politique.

On ne joue pas avec nos libertés. Elles sont un garde fou indispensable contre les idées nauséabondes de l'extrême-droite, et elles restent plus que jamais nécessaires pour envisager un autre monde, plus juste, plus humain, plus solidaire.

Suite à l'intervention de Guillaume Pepy concernant les négociations relatives à la Convention Collective Nationale dans la branche ferroviaire, après avoir exclu des milliers de travailleur-euses du rail, le volet réglementation s'ouvre dans un climat d'austérité par l'annonce de 1400 suppressions de postes pour 2016.

Des informations erronées concernant l'emploi des personnels roulants (*Conducteurs et Contrôleurs*) à la SNCF sont relayées par des grands médias (*France 2, Le Monde*) au mépris de la vérité. Dans le cadre de la loi sur les 35h00, ce ne sont pas 38 jours de congés payés et 22 jours de repos complémentaires (RTT) dont bénéficient les roulants comme cela a été affirmé, cette information est Fausse !

Les cheminots ont 28 jours de congés annuels et 10 jours de repos complémentaires.

Ces données sont reprises dans la réglementation du travail SNCF que Guillaume Pepy veut reformer alors qu'il ne semble pas les connaître.

Cette désinformation supplémentaire n'a d'autre objectif que de tromper l'opinion publique et dénigrer l'ensemble d'une profession pour permettre de nouvelles attaques contre ces privilégiés que seraient les cheminots.

C'est donc bien, une fois encore, par une odieuse manipulation que se prépare l'augmentation du temps de travail chez les cheminots. SUD Rail saura mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contrer ces reculs sociaux.



Pour cette fin d'année, je souhaite dire aux cheminots qu'ils sont trop nombreux, trop payés, qu'ils ont trop de repos et de congés payés !

Qu'ils passent de bonnes fêtes car en 2016, je m'attaquerai à leur statut et à leur réglementation du travail !



Le projet de loi sur la négociation collective, le travail et l'emploi sera présenté dans quelques jours au Conseil des ministres. Il contient des dispositions gravissimes.

Le code du travail à la broyeuse

Le texte reprend les propositions du rapport Badinter et réduit quasiment à néant plus d'un siècle de protection collective des droits des salarié-es. Loin de ne donner lieu à "aucun recul des droits des salariés" comme le prétend la ministre, prise en flagrant délit de mensonge, c'est l'effacement de nombreuses garanties collectives.

Le temps de travail première victime

La révision des forfaits jours, la modulation du temps de travail, la limitation des durées de repos obligatoires, et la rémunération des heures supplémentaires représentent une attaque considérable contre les droits acquis par les salarié-es. Le volet "flexibilité" est considérablement renforcé et les garanties sur le paiement des heures supplémentaires deviennent aléatoires.

Des victimes : les emplois eux mêmes

L'extension du droit aux licenciements économiques aux situations de risques de perte de compétitivité permet aux entreprises, déjà largement comblées en la matière, de nouveaux modes de licenciements. Quant aux possibilités de licenciement individuel, la limitation des indemnités prud'homales sécurisera les patrons qui sauront exactement ce qu'un licenciement indu leur coûtera.

Au nom de la négociation collective... la loi du plus fort

Toutes sortes de dérogations, à commencer par celles sur les heures supplémentaires

seront possibles grâce à ces accords nouvelle mouture. Le droit d'opposition des syndicats majoritaires est supprimé et des référendums pourront avoir lieu en cas d'accords minoritaires à 30%. On sait malheureusement, même si ce n'est pas le cas à chaque fois, ce que les patrons sont capables de mettre en oeuvre comme menaces pour obtenir des approbations contraintes et forcées.

Les dispositions nouvelles qui concernent d'autres points sont pour certaines de bien maigres progressions dans un tel panorama (*droit à la déconnexion, abondement des droits à la formation...*) et il y a d'autres reculs (*médecine du travail, plafonnement des indemnités aux prud'hommes, inspection du travail, etc.*).

La même méthode qui a conduit Hollande après Sarkozy à privilégier les politiques de compétitivité va produire les mêmes effets : rien pour l'emploi, tout pour rétablir les marges des entreprises.

Les chômeur-ses et les salarié-es apprécieront. L'augmentation non compensée du temps de travail va pénaliser l'emploi et le temps personnel de chacun et chacune.

Pour L'Union syndicale Solidaires : il faut au contraire une politique de l'emploi, de création d'emplois utiles au renforcement du lien social, aux services publics, à la transition écologique. Il faut une réduction du temps de travail pour tous et toutes. Ce sont les vrais moyens d'une politique de justice sociale et d'égalité.

Le 49-3 est déjà brandi comme une menace à toute velléité d'opposition des parlementaires. Face au passage en force qui se dessine, c'est l'ensemble des syndicats et du mouvement social qui doit réagir résolument. **L'Union syndicale Solidaires est prête à s'engager dans la bataille.**

Complémentaires santé un cadeau... empoisonné !

La complémentaire santé obligatoire peut sembler une avancée pour les salariés, mais en réalité elle ne fait que prolonger la politique des gouvernements visant à privilégier les assurances et les banques au détriment de la Sécurité sociale.

Certes, le système actuel de protection sociale ne répond plus aux besoins de la population :

- déremboursements de nombreux médicaments,
- mise en place de franchises, de forfaits,
- coût élevé de certaines consultations du fait des dépassements d'honoraires,
- dépenses très peu remboursées comme les prothèses dentaires, les lunettes et autres appareillages.

Sans parler du coût des soins hospitaliers ou à domicile avec des structures de soins de plus en plus éloignées des lieux de vie des personnes.

De fait 30% de la population diffère ou renonce à des soins nécessaires.

Ces mesures prises par les gouvernements successifs ont fragilisé la sécu, qui remboursait 80 % des soins en 1980 et aujourd'hui seulement 55 % des soins courants dits de ville. Cette situation a renforcé progressivement la place d'institutions privées dans le domaine de la santé et s'est accompagnée d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises.

Le désengagement de l'assurance maladie obligatoire a entraîné des coûts supplémentaires pour les assurés sociaux : des cotisations d'assurance ou de mutuelle revues à la hausse et des restes à charge en augmentation.

Des complémentaires très inégalitaires

Le choix du gouvernement de généraliser la mise en place des complémentaires santé obligatoires pour les salarié-e-s du secteur privé pose de nombreux problèmes. Bien sûr, pour ceux et celles qui n'avaient pas d'assurance complémentaire et pour qui l'adhésion individuelle était très chère, cela peut paraître un plus à court terme. Mais ce dispositif et sa généralisation participe à la mise en oeuvre d'une protection sociale liée à l'entreprise et amplifie la privatisation de la Sécurité sociale.

Il n'est pas égalitaire.

- les retraité-e-s, les chômeurs et chômeuses, les fonctionnaires (*sauf aide exceptionnelle*), les étudiant-es restent exclu-es du dispositif ;
- la couverture des ayants droit (*conjointes et enfants*) n'est pas obligatoire ;
- l'entreprise peut financer à hauteur de 50% ou plus ;
- les dispositifs d'entreprise peuvent ajouter des prestations dépendance ou décès ;
- la couverture de soins peut être très différente en particulier pour tout ce qui concerne les prestations dentaires, optiques...

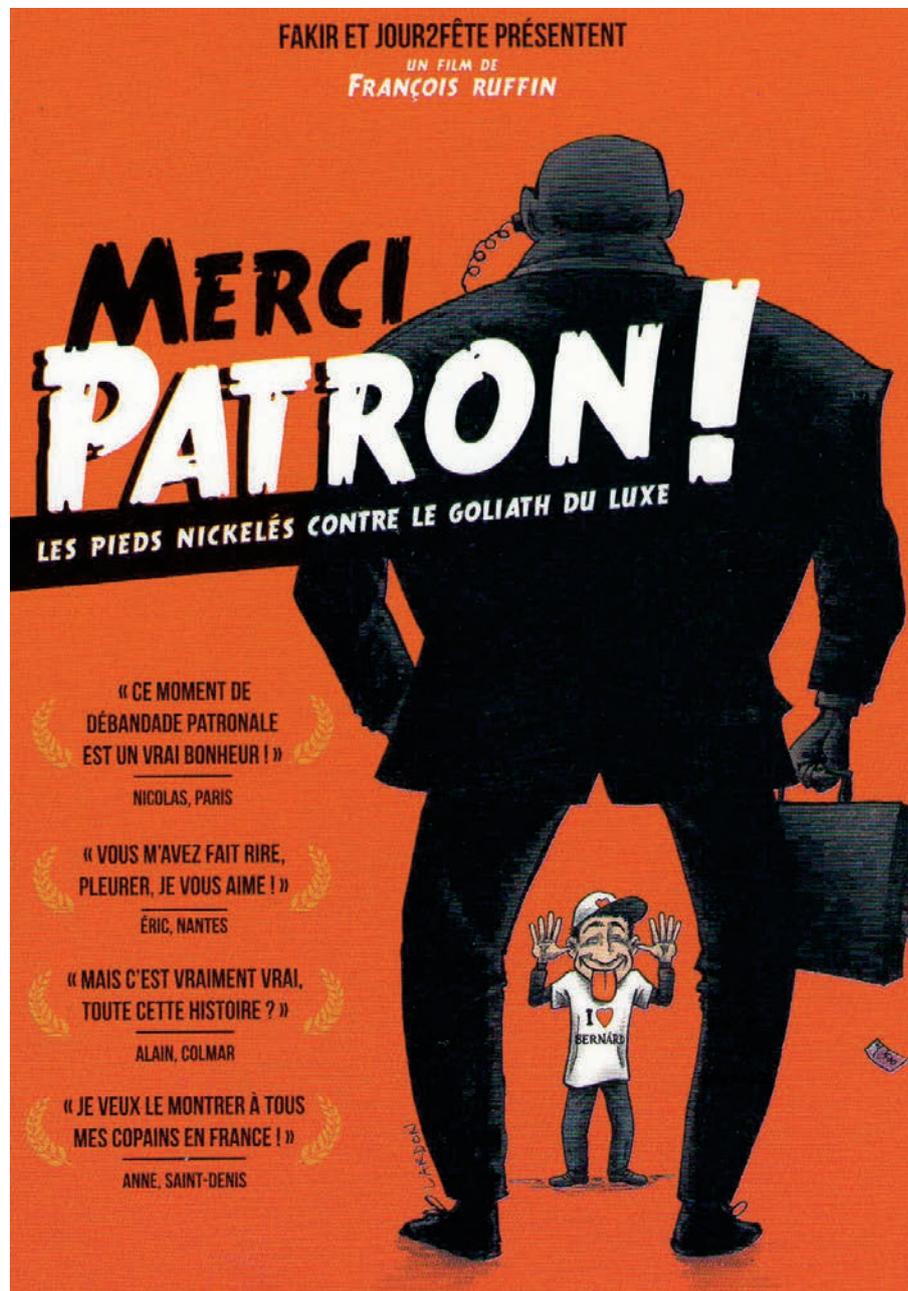
MERCI PATRON !

Nous vous conseillons par ces jours gris un petit film militant, drôle et motivant !

Pour Jocelyne et Serge Klur, rien ne va plus : leur usine fabriquait des costumes Kenzo (*Groupe LVMH*), à Poix-du-Nord, près de Valenciennes, mais elle a été délocalisée en Pologne. Voilà le couple au chômage, criblé de dettes, risquant désormais de perdre sa maison. C'est alors que François Ruffin, fondateur du journal Fakir, frappe à leur porte. Il est confiant : il va les sauver.

Entouré d'un inspecteur des impôts belge, d'une bonne soeur rouge, de la déléguée CGT, et d'ex-vendeurs à la Samaritaine, il ira porter le cas Klur à l'assemblée générale de LVMH, bien décidé à toucher le coeur de son PDG, Bernard Arnault.

Mais ces David frondeurs pourront-ils l'emporter contre un Goliath milliardaire ? Du suspense, de l'émotion, et de la franche rigolade. Nos pieds nickelés picards réussiront-ils à duper le premier groupe de luxe au monde, et l'homme le plus riche de France ?



De la prison ferme contre des syndicalistes : **inacceptable !**



Inacceptable la condamnation à 9 mois ferme pour les travailleurs de Goodyear Amiens, dont le seul crime est de s'être battus avec dignité pour sauvegarder leur emploi, c'est à dire tout simplement leurs moyens d'existence.

Cela en dit long à la fois sur les engagements de la direction après la signature de l'accord de fin de conflit, et de la discrimination syndicale à l'encontre de toutes celles et ceux qui ont lutté dans l'usine, dont SUD Goodyear. Notre syndicat a d'ailleurs participé aux différentes luttes tout en promouvant des pratiques d'un syndicalisme démocratique et de transformation sociale.

Après la chemise déchirée chez Air France, nous ne pouvons que constater que la justice accorde plus d'importance aux états d'âmes de cadres «dirigeants» bousculés qu'aux victimes de leurs plans sociaux. Le gouvernement a clairement pris partie, encore une fois, pour celles et ceux qui exploitent sans scrupule. Il ferait mieux de punir les «patrons voyous» qui détournent de l'argent public en particulier avec le CICE qui sert plus à enrichir les actionnaires qu'à créer des emplois.

Pour les travailleurs, c'est la double peine ! Dans ce pays, il vaut mieux être un délinquant en col blanc, truffer le fisc ou détourner l'argent public qu'être un salarié qui lutte contre la fermeture de son usine : il y a moins de risques !

Enfin, il y a urgence à soutenir et développer l'emploi, qu'il s'agisse du « pneumatique » ou des filières industrielles plus généralement : le patronat et l'état sont responsables du désastre actuel. L'Union syndicale Solidaires continuera à faire des propositions alternatives et à se battre dans les entreprises du secteur et au sein de la convention collective pour défendre les intérêts des salarié-e-s, et porter un projet industriel alternatif, répondant aux impératifs de partage du travail et des richesses.



Nous assistons à une réelle offensive de l'extrême droite en Basse-Normandie, divers groupes (notamment en provenance de Rouen) essayent de s'implanter à Caen, Lisieux, St-Lô, Le Havre...

Voici une petite présentation des groupes d'extrême droite qu'il est possible de croiser sur la fac ou dans ta ville de Caen, ainsi que leur logos pour les reconnaître :



Le Parti de la France (ou PdF) : Ce parti politique est issu d'une scission avec le Front National. Ses membres regrettent les positions plus virulentes du FN des années 80 et préfèrent afficher clairement leur racisme et leur islamophobie mais accompagné d'un discours ultra-libéral sur le plan économique...

Localement le PdF est présent, il organise notamment des affichages sur la fac et en ville.

L'Action Française :



Le plus vieux mouvement nationaliste en activité. Ce sont des royalistes qui désirent restaurer la monarchie et défendent les valeurs aristocratiques. Nostalgiques des traditions oubliées, l'Action Française est en lien avec les catholiques intégristes et son discours est sexiste, raciste, homophobe...

Leur action sur Caen semble se limiter au collage d'autocollants prônant le retour de leur chef vénéré, de droit divin... Voilà, voilà...

Mouvement d'Action Sociale :



Le MAS se réclame du nationalisme révolutionnaire, il joue la carte anticapitaliste et s'en sert pour s'inviter dans différentes luttes où il n'a pas sa place.

Le MAS est en lien avec le Casapound, un groupe néo-fasciste italien qui regrette le temps de Mussolini.

La Cocarde Étudiante :



La Cocarde est un tout nouveau syndicat étudiant. Ses membres affichent clairement la couleur en se revendiquant souverainistes et se réclamant de l'héritage de De Gaulle en parlant d'un «Gaullisme-social». La Cocarde se construit autour d'une base de militant-e-s des Républicains, du FN, de Debout la France et d'une scission de l'UNI (syndicat étudiant de droite). Son programme pour l'enseignement supérieur réclame un durcissement de la sélection (sociale) à l'entrée en fac et tout au long des études mais aussi une accélération des réformes universitaires dans le sens de la privatisation de l'enseignement.

Les positions de la Cocarde Étudiante vont à l'encontre des valeurs que nous défendons à savoir un enseignement public, gratuit, laïc, critique et populaire. Il y aurait environs 200 membres de la Cocarde pour le moment, réparti-e-s sur 20 sections partout en France, dont une à Caen. Soyons clair-e-s, nous ne les laisserons pas s'implanter.

Jeune ligue :



Mouvement principalement composé de lycéen-ne-s et d'étudiant-e-s nationalistes de la région parisienne.

Ils et elles déclarent « reconquérir la culture et les mentalités, ne pas laisser le champ libre à la propagande gauchiste dégueulasse ». De même ils et elles revendiquent la notion de patrie et la défense face à la «décadence» et les «déviations sexuelles» de la famille et du mariage.

Ce groupe, très réactionnaire parle notamment de «l'héroïsme de leurs ancêtres» et déclare «Aujourd'hui l'anarchie, demain l'Ordre Nouveau!». Pas réellement présent physiquement mais fait l'objet d'un relais par voie d'affichage par des personnes d'autres groupes sur les mêmes bases.

Génération identitaire / Vague Normande:



Ce groupe joue le jeu de l'appartenance communautaire et divise sur la base d'appartenance nationale et/ou régionale.

Ses membres s'inspirent des différents folklores d'extrême droite, en témoigne leur symbole repris de la mythologie spartiate (cité-État ultra-militarisée, autoritaire, viriliste...).

En terme d'action, les membres de générations identitaires se font connaître en s'investissant dans la distribution de nourriture aux sans abris mais seulement pour les "français-e-s".

Ils et elles organisent aussi des milices «anti-racailles» dans les métros de Lille, et Lyon. En clair, il s'agit de ratonnades envers les personnes d'origine étrangère. Le 3 octobre 2015 une section est montée sur Caen.

Elections TPE

En novembre-décembre auront lieu des élections dans les TPE (*entreprises de dix salariés au plus*). En 2012 ces entreprises employaient 4,6 millions de salariés. Ces élections présentent un caractère spécial dans la mesure où il n'existe pas de section syndicale dans ces entreprises et qui plus est les représentants syndicaux n'ont pas l'autorisation de pénétrer dans les locaux...le « dialogue social » ayant ses limites. Il en résulte un faible taux de participation:10,4 % en 2012.

Les résultats tant au niveau national que régional sont agglomérés avec ceux des autres élections (CE....) dans les entreprises afin de déterminer la représentativité des différents syndicats. En 2012 sur la nouvelle région (*Basse et Haute Normandie*) Solidaires avait obtenu 1221 voix soit 5,4 %.

Le calendrier est assez serré puisque le dépôt des listes et des professions de foi s'effectuera entre le 10 et le 23 mai.

Il y a la possibilité (*et non l'obligation*) de faire figurer 10 noms sur les professions de foi régionales. Faire figurer des candidat-es doit nous permettre de montrer notre diversité (*âge, métiers, organisations syndicales du secteur, etc.*), et nous respecterons évidemment la parité. Les organisations syndicales peuvent faire figurer sur leur propagande, les noms, prénoms, professions (*et photographies*) des salarié-es qu'elles envisagent de désigner dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles.

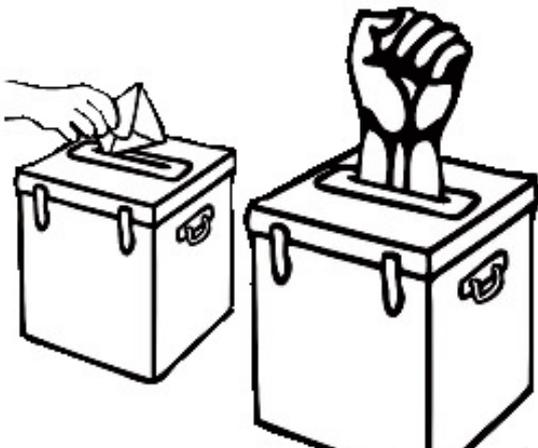
Un-e salarié-e figurant sur les listes serait « protégé-e » pendant 6 mois.

Pour obtenir des élu-es, il faudra faire au minimum 9% des voix... et si c'était le cas, ce ne sont pas forcément les candidat-es qui seraient désigné-es par les organisations syndicales.

Il est temps de trouver des candidat-es, n'oublions pas les salariés des associations avec lesquelles nous militons souvent ensemble.

Pour plus de détails : LOI n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi

https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=91700BFD8934652D6C694B6878AC6454.tpdila20v_3?idDocument=JORFDOLE000030513128&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=14



8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
Téléphone : 02 31 24 23 36
Portable : 06 37 07 13 57
Tarif com. locales : 09 79 03 13 95
Mel : syndicatssolidaires-bn@orange.fr
Directrice de la publication : Danielle Morvant
Mensuel
Prix public : 1 euro - Imprimé par nos soins